



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
3 juin 2010  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-cinquième session**  
Point 13 de la liste préliminaire\*  
**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2010**  
New York, 28 juin-23 juillet 2010  
Points 4, 6, 8 et 13 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2009**

**Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies**

**Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale**

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement**

**Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris la résolution 61/16**

**Rapport du Secrétaire général**

\* A/65/50.

\*\* E/2010/100.



## Résumé

Le présent rapport se présente comme une actualisation du rapport de 2009 (A/64/87-E/2009/89) du Secrétaire général, qui fournissait une évaluation approfondie des liens entre les différentes parties de l'architecture intégrée de suivi. Il donne des exemples d'initiatives récentes en matière de suivi intégré des conférences, décrit les efforts entrepris il y a peu pour rationaliser le programme de travail de la session de fond du Conseil afin d'éviter à la fois les chevauchements et les doubles emplois entre les débats et fait des propositions pour poursuivre la rationalisation.

Le rapport souligne que, compte tenu de l'important examen de fond intégré qui intervient à présent dans le cadre de l'examen ministériel annuel, il convient, pour l'avenir, de reconsidérer le rapport annuel sur le suivi intégré. Le Conseil souhaitera peut-être réexaminer la périodicité du rapport et les points qui y sont abordés à l'occasion de l'examen par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session de la résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Faits récents en matière de suivi intégré des conférences . . . . .	3
A. Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement . . . . .	3
B. Suivi au niveau des pays . . . . .	4
C. Suivi au niveau intergouvernemental . . . . .	5
III. Participation de la société civile et du secteur privé . . . . .	6
IV. Examen du programme de travail de la session de fond du Conseil . . . . .	7
A. Rationalisation des programmes de travail du débat consacré aux questions de coordination et du débat général . . . . .	7
B. Autres mesures de rationalisation du programme de travail . . . . .	9
V. Portée et périodicité des rapports du Secrétaire général à l'avenir . . . . .	9
VI. Recommandations . . . . .	10

## **I. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 2009/29 du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci priait le Secrétaire général d'établir un rapport sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, lequel comporterait des recommandations sur la fréquence des rapports futurs.

2. Le présent document actualise le rapport précédent du Secrétaire général (A/64/87-E/2009/89), qui décrivait le fonctionnement du suivi intégré des conférences et l'évolution de son architecture. L'examen détaillé présenté dans le document de 2009 demeurant d'actualité, le présent rapport met en lumière les principaux faits nouveaux survenus depuis juin 2009. Une section consacrée aux recommandations conclut le rapport.

## **II. Faits récents en matière de suivi intégré des conférences**

### **A. Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement**

3. Les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies depuis les années 90 ont permis de dégager une conception partagée du développement. Ce large cadre a mené à l'adoption, lors du Sommet du Millénaire de 2000, des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ensemble d'objectifs et de buts assortis d'échéances qui synthétisent les engagements pris lors des conférences et réunions au sommet internationales.

4. Depuis la parution du précédent rapport du Secrétaire général, les États Membres et les organismes des Nations Unies ont largement mis l'accent sur les préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale consacrera, du 20 au 22 septembre 2010, à l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les OMD d'ici à 2015, compte tenu des progrès faits en ce qui concerne les objectifs de développement convenus au niveau international. La réunion de haut niveau sera l'occasion de réaffirmer vigoureusement les engagements pris, d'obtenir de nouveaux appuis et de stimuler l'action collective en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

5. Plusieurs rapports et publications ont été produits par des organismes du système des Nations Unies pour examiner les progrès accomplis vers la réalisation des OMD, notamment en matière de bonnes pratiques et d'enseignements tirés, et pour repérer les obstacles et lacunes qui demeurent ainsi que les difficultés et les perspectives qui se présentent, notamment dans une optique régionale; ils fournissent aussi des recommandations quant aux mesures à prendre pour l'avenir. On trouvera ci-dessous les rapports qui avaient été publiés en mai 2010, date d'élaboration du présent document. En outre, plusieurs autres rapports devraient paraître avant la Réunion plénière de haut niveau :

- a) Rapport du Secrétaire général « Tenir les engagements pris : bilan prospectif visant à promouvoir un programme d'action concerté afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 » (A/64/665);
- b) Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement « À l'approche de l'échéance : atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement »;
- c) Rapport de la Banque mondiale sur les *Indicateurs de développement dans le monde 2010*;
- d) « Rapport de suivi mondial 2010 : les OMD après la crise » de la Banque mondiale et du FMI;
- e) Rapport du Secrétaire général intitulé « Examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » (E/2010/4-E/CN.6/2010/2);
- f) Rapport conjoint établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le PNUD et la Banque asiatique de développement, intitulé « Rapport régional pour l'Asie et le Pacifique 2009/10 : réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement pendant une période d'incertitude mondiale »;
- g) Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) intitulé « Millennium Development Goals: advances in environmentally sustainable development in Latin America and the Caribbean », établi en collaboration avec des organismes du système des Nations Unies;
- h) Rapport de la CESAP sur le thème « Financing an Inclusive and Green Future: a Supportive Financial System and Green Growth for Achieving the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific » (E/ESCAP/66/26).

## **B. Suivi au niveau des pays**

6. Ces dernières années, les organismes des Nations Unies ont graduellement renforcé leur soutien au suivi intégré des conférences au niveau des pays. Un certain nombre d'outils ont été conçus pour promouvoir la coordination de l'action des équipes de pays dans le cadre des priorités nationales, notamment les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), la matrice de résultats, la base de données DevInfo et le Réseau de politique générale du Groupe des Nations Unies pour le développement. De nouvelles directives relatives aux PNUAD ont été publiées en janvier 2010 pour appuyer le lancement de la préparation de nouveaux plans-cadres par quelque 75 pays en 2010-2011.

7. À la suite des initiatives prises par le Secrétaire général pour améliorer la cohérence de l'ensemble du système, l'approche « Unis dans l'action » a été lancée en 2006, et huit pays du programme se sont portés volontaires pour être pilotes de cette initiative, le but étant de mieux aider les pays à mettre en œuvre leur stratégie nationale globale de développement et de déterminer les moyens permettant à l'ONU et aux organisations apparentées de travailler de manière plus intégrée et coordonnée au niveau national. En juin 2010, une conférence tripartite de haut

niveau sur le thème « Unis dans l'action : enseignements tirés des évaluations menées par les pays et perspectives ouvertes » réunira à Hanoï des représentants des huit pays pilotes et d'autres pays qui ont adopté l'approche « Unis dans l'action », ainsi que d'organismes des Nations Unies et de pays donateurs, afin de se pencher ensemble sur les leçons découlant des évaluations menées par les pays associés à l'initiative « Unis dans l'action » et de déterminer d'autres actions aptes à renforcer, approfondir et élargir cette approche dans les pays volontaires pour l'adopter.

## C. Suivi au niveau intergouvernemental

### 1. L'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social

8. Le Sommet mondial de 2005 a réaffirmé que le Conseil économique et social, principal organe chargé de la coordination, de l'examen des politiques et de la concertation, devait superviser la réalisation des objectifs internationaux de développement convenus lors des grandes conférences et sommets des Nations Unies, notamment les OMD, en tenant des examens de fond annuels au niveau ministériel. Depuis sa mise en place, l'examen ministériel annuel est devenu un instrument efficace permettant au Conseil d'analyser de manière cohérente des thèmes transversaux spécifiques communs aux grandes conférences et réunions au sommet et pour assumer ses responsabilités d'ensemble en matière de suivi intégré des conférences. Cette année, l'examen ministériel annuel aura pour thème la « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme ». En 2011, à la suite de l'examen qui, cette année-là, aura pour thème la « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation », l'examen devrait avoir porté sur pratiquement tous les OMD.

9. L'examen ministériel annuel a également bénéficié de l'expérience des 21 États Membres qui, à ce jour, ont présenté des exposés nationaux volontaires sur la réalisation des OMD<sup>1</sup>. Éléments essentiels des examens ministériels annuels, ces présentations volontaires aident la communauté internationale à faire avancer la réalisation des OMD, en fournissant aux pays qui se sont portés volontaires des occasions uniques de montrer comment des priorités mondiales peuvent trouver une traduction concrète à l'échelon national et de mettre en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques.

10. L'examen ministériel annuel permet aussi de prendre en compte le point de vue régional dans un débat mondial. Avant chaque examen, le Département des affaires économiques et sociales (DAES) a organisé, conjointement avec les commissions régionales, des réunions régionales de parties prenantes, afin de faire ressortir les questions qui intéressent en particulier telle ou telle région. En vue de l'examen de 2010, une réunion préparatoire régionale sur le thème « Femmes et santé » a ainsi été accueillie à Dakar les 12 et 13 janvier 2010 par le Gouvernement sénégalais, en coopération avec le DAES, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

---

<sup>1</sup> D'ici à la fin du débat de haut niveau de la session de fond de 2010 du Conseil (28 juin-2 juillet 2010), 34 pays au total auront présenté un exposé national volontaire.

11. Le Forum biennal pour la coopération en matière de développement examine tout l'éventail des thèmes associés à la coopération pour le développement, notamment la quantité de l'aide, la répartition entre les pays et entre les secteurs, la qualité de la coopération pour le développement, l'application des principes de responsabilité et de transparence. Il rassemble toutes les parties prenantes concernées par la coopération pour le développement, notamment les parlementaires et représentants de la société civile et du secteur privé, et constitue en outre une occasion importante de faire entendre plus nettement la voix des pays en développement lors de débats relatifs à l'architecture de l'aide internationale. En 2010, le Forum examinera des moyens d'augmenter et d'améliorer la coopération internationale pour le développement en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD et en particulier le huitième objectif, relatif à un partenariat mondial pour le développement. Ainsi, il est également prévu que le Forum contribue de manière significative aux travaux de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre.

## **2. Commissions techniques**

12. En 2010, les travaux de nombreuses commissions techniques ont porté sur certains points clefs de l'Agenda pour le développement de l'ONU. Lors de sa cinquante-quatrième session, la Commission de la condition de la femme a fait le bilan de 15 années de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et a examiné l'application des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'accent a été mis sur la mise en commun de données d'expérience et bonnes pratiques pour pouvoir surmonter les obstacles restants et relever les nouveaux défis, notamment en vue des OMD. Les conclusions de ces travaux constitueront également une source pour l'examen ministériel annuel de 2010. Centrés sur les questions de santé, de morbidité, de mortalité et de développement, les travaux de la quarante-troisième session de la Commission de la population et du développement se sont inscrits dans le prolongement de l'examen ministériel annuel de 2009. Les conclusions de cette session sont par ailleurs d'une grande utilité pour l'examen des ODM ayant trait à la santé.

## **3. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement**

13. Dans sa résolution 2009/30, le Conseil a recommandé que soit mis en place un processus intergouvernemental renforcé pour assurer le suivi de la question du financement du développement, recommandation que l'Assemblée générale a confirmée dans sa résolution 64/193. Conformément à sa résolution 2009/30, le Conseil a tenu sa réunion de printemps les 18 et 19 mars 2010, sur le thème d'ensemble « Consolidation des acquis de Monterrey et de Doha : réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement ». La mobilisation des ressources, le soutien aux pays ayant des besoins particuliers et la cohérence des politiques ont fait l'objet de débats thématiques.

## **III. Participation de la société civile et du secteur privé**

14. L'augmentation notable, ces 15 dernières années, de la participation de représentants de la société civile et du monde des affaires aux conférences et

réunions au sommet organisées sous les auspices des Nations Unies a dynamisé le processus intergouvernemental et a renforcé l'engagement en faveur de la mise en œuvre des conclusions de ces conférences.

15. Ces trois dernières années, le Conseil économique et social a organisé des réunions spéciales de haut niveau sur des points clefs concernant la réalisation des OMD. L'éventail thématique de ces réunions allait du mécénat éclairé aux partenariats public-privé pour le développement durable, en passant par la santé publique à l'échelle mondiale et l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Associées à la Journée internationale de la philanthropie des entreprises et organisée par le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, en collaboration avec le Comité d'encouragement au mécénat d'entreprise, ces réunions de haut niveau ont fait intervenir des partenaires clefs du système des Nations Unies, dont l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

16. Ces réunions offrent des tribunes où débattre le rôle de la philanthropie et susciter de nouveaux partenariats public-privé en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Chaque année, des thèmes spécifiques sont sélectionnés, qui correspondent à ceux de l'examen ministériel annuel. En 2010, la réunion a porté sur l'autonomisation économique des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.

17. Afin de contribuer au processus préparatoire de la réunion plénière de haut niveau sur les OMD, l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/184, a prié son président d'organiser deux journées d'auditions informelles interactives avec les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé. Le résumé des auditions sera publié en tant que document de l'Assemblée avant la réunion plénière de haut niveau.

18. Présidées par le Président de l'Assemblée générale, les auditions seront menées lors de quatre sessions thématiques, qui se tiendront les 14 et 15 juin 2010. Les thèmes de ces quatre sessions visent à mettre en lumière certains aspects essentiels de la Déclaration du Millénaire et des OMD, tout en soulignant de façon plus générale l'interdépendance entre les OMD et le programme international de développement<sup>2</sup>.

#### **IV. Examen du programme de travail de la session de fond du Conseil**

##### **A. Rationalisation des programmes de travail du débat consacré aux questions de coordination et du débat général**

19. Dans sa résolution 2009/29, le Conseil s'est déclaré conscient que la question de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, en

---

<sup>2</sup> Session thématique 1 : Construire un avenir meilleur : actions locales, stratégies nationales et structures mondiales; session thématique 2 : Partenariats équilibrés et ouverts : responsabilisation dans la lutte contre la pauvreté; session thématique 3 : Maintenir un développement durable et résister aux crises; session thématique 4 : De l'expression à la concrétisation : 1 660 jours avant le Sommet.

application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16, doit faire l'objet d'un examen plus efficace. À la suite de cette résolution, le Conseil a tenu au printemps 2010<sup>3</sup> plusieurs consultations informelles relatives au programme de travail de sa session de fond, ayant notamment pour objectif d'éviter les doubles emplois et chevauchements entre le débat consacré aux questions de coordination et le débat général.

20. Par le passé, les principaux chevauchements entre le débat consacré aux questions de coordination et le débat général ont été constatés à l'occasion de l'examen du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des conclusions des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, actuellement débattu au titre des points 4 (débat consacré aux questions de coordination), 6 et 8 (débat général), du suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information actuellement examiné au titre du point 4 (débat consacré aux questions de coordination) et du point 13 b) (débat général) et de l'examen du rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2009/10 actuellement débattu au titre des points 4 (débat consacré aux questions de coordination) et 7 a) (débat général).

21. Pour rationaliser son programme de travail, le Conseil a décidé d'examiner, en 2010, le rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des conclusions des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies uniquement durant le débat consacré aux questions de coordination. C'est donc dans le cadre de ce débat que seront examinés les points 6 et 8 de l'ordre du jour relevant du débat général.

22. De manière similaire, le Conseil a décidé d'examiner le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pendant le débat consacré aux questions de coordination.

23. Le Conseil a également décidé d'examiner le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi de la résolution 74/187 de l'Assemblée générale sur les technologies de l'information et des communications au service du développement pendant le débat général au titre du point 13 b) de l'ordre du jour (Science et technique au service du développement), en même temps que le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement qui, conformément à la résolution 2006/46 du Conseil, apporte à celui-ci son appui en tant que centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système, apporte à celui-ci son appui en tant que centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système.

24. En outre, conformément à la résolution 2009/30, qui appelait à mettre davantage en relief l'examen du point de l'ordre du jour relatif au financement du développement dans les travaux de la session annuelle de fond du Conseil, le point 6 a) sera examiné pendant le débat du Conseil consacré aux questions de coordination, les 7 et 8 juillet 2010. L'examen de ce point pendant le débat consacré

---

<sup>3</sup> Des consultations informelles sur le programme de travail du Conseil à sa session de fond ont été organisées à l'initiative du Président du Conseil (Malaisie) les 26 et 29 avril 2010. Le 21 mai 2010, les États Membres ont été informés du contenu du présent rapport par le Département des affaires économiques et sociales.

aux questions de coordination est dans la ligne du Consensus de Monterrey, selon lequel la cohérence et la coordination entre le système des Nations Unies et toutes les institutions multilatérales financières et commerciales et organismes du développement sont des composantes essentielles des efforts en faveur de la croissance économique, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable à travers le monde.

25. Le Conseil a également décidé qu'en 2010, il examinerait le point 7 d) sur le programme d'assistance à long terme en Haïti immédiatement après la réunion conjointe informelle des participants aux débats consacrés aux questions opérationnelles et aux activités humanitaires sur le thème « Passage de la phase des secours à celle du redressement : enseignements tirés de l'expérience d'Haïti ».

26. Le Conseil a aussi décidé de traiter le point 10, portant sur la coopération régionale, immédiatement après son dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales. Cependant, en 2010, compte tenu des prévisions de retard de parution des rapports correspondants, ce point devra rester à l'ordre du jour du débat consacré aux questions diverses. Le Conseil voudra peut-être envisager, l'année suivante, d'aborder ce point dans le cadre du dialogue.

## **B. Autres mesures de rationalisation du programme de travail**

27. Afin de renforcer son rôle en tant que mécanisme central de coordination à l'échelle de tout le système, le Conseil souhaitera éventuellement rationaliser plus avant les programmes de travail de son débat consacré aux questions de coordination et de son débat général.

28. Dans l'esprit des articles 63 et 64 de la Charte, ainsi que des résolutions 45/264, 50/227 et 57/270 B de l'Assemblée générale, le débat consacré aux questions de coordination devrait porter sur la coordination des politiques et pratiques des institutions spécialisées, organes et organismes du système des Nations Unies en matière de réalisation des objectifs économiques et sociaux de l'Organisation.

29. Outre la priorité accordée chaque année à une question thématique intersectorielle commune, le Conseil pourra également considérer, dans le cadre de son débat consacré aux questions de coordination, d'autres points transversaux de son ordre du jour associés à la coordination à l'échelle du système, à savoir le point sur le tabac ou la santé (au titre duquel le Conseil sera saisi d'un rapport de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac) et le point sur le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Le Conseil examine chacun de ces points une année sur deux.

## **V. Portée et périodicité des rapports du Secrétaire général à l'avenir**

30. Au paragraphe 39 de sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa session annuelle l'évaluation de l'application des textes issus des conférences. Cette disposition avait toutefois été mise en place avant que l'établissement de l'examen ministériel annuel ne soit institué en 2005.

31. Les résolutions prises par le Conseil ces dernières années au titre de ce point indiquent que l'examen d'ensemble de ces informations n'a débouché sur aucune directive pratique et n'a apporté aucun nouvel éclairage substantiel. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, le Conseil serait peut-être mieux à même d'assumer ses responsabilités globales de suivi intégré des conférences en concentrant son effort dans le cadre de l'examen ministériel annuel, ce qui serait par ailleurs conforme à l'esprit des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 61/16 de l'Assemblée générale, en particulier.

32. L'examen ministériel annuel aborde de manière approfondie un thème intersectoriel commun aux textes des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, dans le domaine social ou dans des domaines connexes, notamment concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international. Il permet de faire la synthèse des résultats des divers processus de suivi des conférences. Pour le Conseil, c'est une manière intégrée d'examiner quant au fond les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats de ces conférences et réunions au sommet et de leurs processus de suivi, et d'évaluer leur impact sur la réalisation des objectifs et buts de ces réunions, conformément à la résolution 61/16 de l'Assemblée générale.

33. Pour continuer à renforcer leur coordination et leur coopération avec le Conseil, les commissions techniques et autres organes subsidiaires devraient, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 57/270 B et 61/16, continuer, selon qu'il convient, à apporter des contributions aux examens ministériels annuels, par exemple en organisant des débats formels ou des tables rondes associées au thème de l'examen. Les présidents des organes subsidiaires pourraient ensuite transmettre au Conseil les textes issus de ces réunions. Il est important que le Conseil continue d'adopter très tôt le thème de ses examens, afin de permettre à différents acteurs de contribuer de manière active à ses débats.

34. Étant donné que l'examen intégré sur le fond intervient désormais dans le cadre de l'examen ministériel annuel, le rapport annuel sur le suivi intégré pourrait avoir perdu de son utilité dans l'avenir. La question du suivi intégré des conférences pourrait dès lors être incorporée dans le rapport que le Secrétaire général établit chaque année pour l'examen ministériel. Ou bien le Conseil souhaitera peut-être envisager un rapport sur le suivi intégré des conférences qui paraîtrait tous les cinq ans, de façon que l'examen du rapport détaillé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil en ce qui concerne le suivi intégré des conférences coïncide avec le cycle quinquennal d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil souhaitera peut-être également revoir les questions à aborder dans le rapport et sa périodicité à l'occasion de l'examen par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session de la résolution 61/16 sur le Renforcement du conseil économique et social.

## VI. Recommandations

35. **Les États Membres souhaiteront peut-être désigner le Conseil en tant que mécanisme intergouvernemental chargé d'examiner la mise en œuvre des résultats de la réunion plénière de haut niveau de 2010 sur les OMD,**

notamment par l'intermédiaire de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement. Les États Membres souhaiteront peut-être également se pencher sur la question de savoir s'il convient que le Forum pour la coopération en matière de développement se tienne tous les ans plutôt que tous les deux ans.

36. Afin de fournir une perspective régionale aux débats du Conseil, les États Membres souhaiteront peut-être décider que des réunions régionales de préparation des examens ministériels annuels soient tenues dans les cinq régions, pour faire ressortir les questions qui revêtent une importance particulière pour ces régions et pour renforcer le lien entre les opérations au niveau des pays, les activités régionales et les débats à l'échelle mondiale.

37. Les États Membres souhaiteront peut-être prendre note et assurer la promotion de la manifestation spéciale informelle du Conseil économique et social sur le thème de la philanthropie et du programme de la santé publique mondiale du Conseil économique et social pour renforcer le dialogue et les partenariats avec les milieux de la philanthropie et le secteur privé de manière à accélérer les progrès vers la réalisation des OMD.

38. Les États Membres souhaiteront peut-être faire figurer la question du suivi intégré des conférences dans le rapport que le Secrétaire général établit chaque année pour l'examen ministériel annuel. Ou bien le Conseil souhaitera peut-être envisager un rapport sur le suivi intégré des conférences établi tous les cinq ans pour que le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le rôle du Conseil en ce qui concerne le suivi intégré des conférences coïncide avec le cycle d'examen quinquennal des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil souhaitera peut-être également revoir les questions à aborder dans le rapport et sa périodicité à l'occasion de l'examen par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session de la résolution 61/16 sur le Renforcement du conseil économique et social.

39. Les États Membres souhaiteront peut-être, lors de l'examen de l'application de la résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, revoir plus avant l'ordre du jour et le programme de travail de la session de fond, afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements entre le débat consacré aux questions de coordination et le débat général.